



## TEMPS D'ECHANGES RELATIFS AU SUIVI DE LA SITUATION SANITAIRE ET DES MESURES CONCERNANT LA FONCTION PUBLIQUE

Lundi 12 AVRIL 2021

### Intervention CGT

Madame la Ministre, chers collègues,

Vous nous faites part des données des agents placés en télétravail et ceci depuis le début de nos réunions sur la crise sanitaire. Cela m'amène à faire deux remarques :

- La première s'agissant du recueil des données : La loi du 6 août 2019 a prévu à partir de janvier 2021 la rédaction annuelle d'un rapport social unique (RSU) et la création d'une base de données sociales (BDS). Pour la fonction publique territoriale, ces documents viennent remplacer le rapport biennal sur l'état de la collectivité (REC) communément appelé « bilan social » et le rapport annuel santé, sécurité et conditions de travail (RASSCT). Le décret du 30 novembre 2020 a prévu un dispositif de collecte des données qui s'appuie sur les centres de gestion, mais rien n'est organisé pour l'agrégation et la consolidation nationale des données de la fonction publique territoriale. Nous vous avons écrit à ce propos et nous souhaiterions avoir des réponses afin que la territoriale ne soit pas une fois de plus le parent pauvre de la fonction publique concernant les éléments statistiques. S'agissant du télétravail, la CGT souhaiterait que des éléments aussi affinés que ceux que vous nous avez transmis soient rendus possibles....
- En attendant l'élaboration d'un tel outil, notre organisation s'appuie sur les retours des agents et salariés qui nous font part, depuis la semaine dernière de trop nombreux cas sur de non application, malgré les préconisations, du recours

massif au télétravail. De nombreux employeurs locaux jugent une nouvelle fois que ce dispositif n'est pas nécessaire et rechignent à l'appliquer.

Puisque nous en sommes à la troisième période de confinement de nouveau des questions se posent sur les ASA car le cas par cas recommandé ne permet pas des situations égalitaires en fonction des employeurs. C'est pourquoi la CGT demande qu'il soit permis aux parents d'être placés prioritairement par leur employeur en ASA et/ou télétravail au choix des parents ou à défaut pour les missions qui ne peuvent être télétravaillées d'être placé en autorisation spéciale d'absence.

Concernant l'imposition de jours de congés aux agents, la CGT a entendu favorablement que le gouvernement n'avait pas l'intention de réitérer l'ineptie de mars 2020. Cependant, des élus locaux, comme les Maires des villes de Nice et Toulouse, pour les plus connus d'entre eux ont tenté d'imposer de nouveaux des jours de congés. Devant l'opposition des représentants du personnel il semble qu'il y ait des reculs de leur part. Un rappel serait le bienvenu.

Toujours sur les congés, la CGT demande que des dérogations soient accordées pour la prise de congés n-1 au-delà du 30 avril.

La politique volontariste du gouvernement pour la vaccination des soignants et peut être demain d'autres fonctionnaires nous pousse une nouvelle fois à vous demander où en est l'étude sur la suspension du jour de carence pour les agents qui subiraient des effets secondaires de ladite vaccination.

La CGT vous a également écrit sur l'aménagement des concours et examens qui doivent se dérouler pendant la période de confinement. Là également nous attendons une réponse.

Je finirais par ce que nous considérons à la CGT comme une énième provocation du président Macron, la semaine dernière, qui par un tweet a remercié, une nouvelle fois les fonctionnaires.

Car tout comme les soignants il y a un an, ce ne sont pas des applaudissements ou des remerciements que les fonctionnaires et agents publics ont besoin mais bien de meilleurs conditions de travail, un dégel du point d'indice et des augmentations générales de salaire, la création de centaines de milliers de postes de fonctionnaires, la réduction du temps de travail à 32 heures et pour finir l'abrogation des lois de destruction des services publics et de la fonction publique à commencer par celle du 6 aout 2019.

Aussi nous attendons rapidement la tenue de négociations sur les questions salariales comme nous vous l'avons écrit avec les 8 autres organisations syndicales de la Fonction publique.